



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 13 MARS 2022

Ouverture de l'assemblée : 15H25

Fin : 19H00

Lieu : La Courneuve

Assalaamoualaikoum Chers Membres,

En guise d'introduction, le président de l'association, M. Bacera GOLAU, remercie tous les membres qui ont répondu présents à la convocation.

Hafiz Bashir Issimdaar a récité les traditionnelles invocations à Allah Soubhaanahu Wa ta'ala pour l'assemblée et l'association.

M. Nasser RAMJAUN s'est porté volontaire en tant que Président de l'Assemblée, et a été accepté à l'unanimité.

M. Salil QUENETTE s'est proposé pour être le Secrétaire de cette Assemblée et pour les deux scrutateurs les 2 personnes suivantes se sont signalées : **M. Parwez GOOLAM DUSTAGHEER** et **M. Sehlil UTIM**. Ils ont été acceptés à l'unanimité.

Le président poursuit en remerciant particulièrement ceux qui ont aidé et continue d'aider pour la construction de la Mosquée. Il souligne que tous les projets n'ont pu être aboutis par manque de temps et par rapport aux contextes sanitaires durant ces 2 dernières années.

Il précise que tout est fait pour que la Mosquée ouvre ses portes pour le mois de Ramadhan, mais il estime que ce sera très difficile et dans le cas contraire, le maximum sera fait pour effectuer une ouverture partielle lors d'un événement religieux appelé la Nuit du Destin.

Le président attire l'attention du futur bureau quant à l'organisation de l'administration de la mosquée, car dorénavant les autorités de l'état s'assurent de la bonne gestion des associations et surtout de la provenance de leurs financements.

M. GOLAU présente l'ordre du jour suivant comme dans la convocation :

1. Examen et approbation du bilan financier et des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.
2. Dissolution du présent Bureau Exécutif.
3. Modalité et tenue de la prochaine élection.
4. Nomination ou présentation d'un huissier pour les déroulements de l'Assemblée et de l'élection.
5. Choix du mode de scrutin : uninominal (candidature individuelle comme pour les élections de 2019) ou par scrutin de liste (groupe de candidats par poste, stipulé à l'article 10 des statuts de l'association).
6. Désignation d'un commissaire électoral et deux scrutateurs par l'assemblée.
7. Présentation des futurs candidats (2022/2024) : que ce soit uninominal ou de liste (le choix sera défini à la fin de l'assemblée).
8. Remboursement des frais de justice payés par l'association.
9. Suivi du projet de construction.
10. Questions diverses



La parole est ensuite donnée à l'architecte du projet de construction, M. DJOUDER.

À la suite des suggestions des membres de l'assemblée, il a été décidé que M. DJOUDER expliquera en détail lors d'une prochaine assemblée l'état de l'avancement de la construction.

Toutefois il a souligné l'attachement qu'il a pour ce projet et fera tout en son pouvoir pour une ouverture partielle pour le Ramadhan. Il nous rappelle entre autres que 65% de la phase 1 est complétée, mais il sera très difficile pour ouvrir la mosquée au début du mois de Ramadhan, et émet une réserve à une ouverture pendant le mois.

1° EXAMEN ET APPROBATION DU BILAN ET DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS 31/12/2021

M. Reshad DHANNOO a présenté le bilan de l'ensemble des comptes de l'Association, en faisant un point sur les finances au 31/12/2021. Cependant, compte tenu du contexte actuel et du fait de l'impossibilité d'avoir pu faire valider les comptes au préalable par un Commissaire aux Comptes, le bilan de la trésorerie ne figurera pas sur le PV. Nous vous invitons à prendre contact avec l'équipe Trésorerie pour consulter le bilan de l'exercice clos 2021.

2° DISSOLUTION DU BUREAU EXECUTIF

A 16H58, le bureau exécutif a été dissous.

3° MODALITES ET TENUE DE LA PROCHAINE ELECTION

M. Golaup rappelle que les élections se tiendront le 27 MARS 2022 à la Mosquée MINHAJ UL QURAN de 11H00 à 18H00.

La parole a été donnée à M. Shakeel GOLLAUP.

Il a expliqué les modalités de l'élection du 27 MARS 2022 :

1/ S'il y a un désistement d'une candidature, celui-ci doit se manifester au plus tard le 25 Mars 2022 à 20H00 afin d'avoir le temps de mettre à jour la liste sur le site,

2°/ La procuration sera disponible sur le site de AMMOI et toute procuration incomplète sera invalide ;

3°/ La pièce d'identité est obligatoire pour l'élection, que ce soit pour celui qui vote ou pour celui qui a donné une procuration.

4 / Une seule procuration par numéro d'adhérent sera acceptée

Avant de continuer l'ordre du jour, M. Ismed EDOO a demandé la parole pour faire une proposition.

Ce dernier a rappelé que la construction de la mosquée est le fruit de travail de tous les bureaux exécutifs du passé et que chacun avait apporté sa pierre à l'édifice.

Il nous interpelle qu'au vu du travail qu'il reste à accomplir et du fait du nombre croissant des adhérents dans l'Association, qu'il ne serait plus possible d'avoir une gestion à 7 dans le bureau exécutif.

Il rappelle qu'il y a différents problèmes qui existent dans l'association et notamment la division que cela avait engendrée occasionne encore aujourd'hui des dommages au sein de notre communauté et constitue un frein pour les jeunes. Ainsi, dans un esprit d'unité, il propose donc d'effectuer un bureau élargi.

Selon M. Ismed EDOO, toute personne qui posera sa candidature sera intégrée dans un noyau afin de travailler ensemble, jeune et anciens, pour que l'Association prospère.

La proposition de M. Ismed EDOO pour une réunion de concertation été validée à main levée par l'Assemblée par une



Association Musulmane Mauricienne de l'Océan Indien

MOSQUÉE ANWAAR E TAYYEBA

Une rencontre a été fixée au Samedi 19 Mars 2022 à 14H00 au siège de l'association AMMOI à La Courneuve pour trouver un terrain d'entente.

4° NOMINATION OU PRESENTATION D'UN HUISSIER POUR LES DEROULEMENTS DE L'ASSEMBLEE ET DE L'ELECTION

Ce thème n'a pas été abordé.

Toutefois Maître Mati était présent pour s'assurer que tout se déroule dans la transparence.

5° CHOIX DU MODE DE SCRUTIN

Du fait de la proposition précédente, le thème n'a pas été abordé.

6° DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE ELECTORAL ET DE 2 SCRUTATEURS PAR L'ASSEMBLEE

La préparation de l'élection prochaine, les commissaires électoraux désignés dans l'ordre sont M. Reza CHUNDOO, M. Javed ASHEEK et M. Cader NAUTHOO.

7° Présentation des futurs candidats (2022/2024)

PRESIDENT

Bacera GOLAUP

Mamed AZAREE

Bibi Khurshida DEBIEN (désistée)

VICE-PRESIDENT

Akhtar Khan LALMAHOMED

Mohammad Reshad DHANNOO

Ismehd EDOO

SECRETAIRE

Sheikh Mohaiyoudeen NUJJOO

Siddick AHSEEK

ASSITANT SECRETAIRE

Ajmeer GOOLJAR

Imran PEERBOCCUS

TRESORIER

Israak NUBHEEBUCUS

ASSISTANT TRESORIER

Muhammad Saleem LUCKWA

Zaheer BEBGAH

Bashirudeen OOZEERALLY (désisté)

AUDIT

Mohammud Nadeem SAMEE

Ahad IMAMBOCCUS



Association Musulmane Mauricienne de l'Océan Indien

MOSQUÉE ANWAAR E TAYYEBA

8° REMBOURSEMENT DES FRAIS DE JUSTICE PAYES PAR L'ASSOCIATION

Le point 8 sera discuté lors de la réunion de SAMEDI 19 MARS 2022.

9° SUIVI DU PROJET DE CONSTRUCTION

Ce sujet sera abordé lors d'une prochaine assemblée.

10° QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'a été notée.

Le nombre d'adhérents présents était de 115.

Le Secrétaire annonce que l'Assemblée est levée vers 19H00.

La Courneuve, le 13 MARS 2022

Le Président de l'Assemblée
M. Nasser RAMJAUN

Le Secrétaire de l'Assemblée
M. Salil QUENETTE

Scrutateur
M. Sehlime UTIM

Scrutateur
M. Parwez GOOLAM DUSTGAHEER



ANNEXE AU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 13 MARS 2022

La rencontre du Samedi 19 Mars 2022 au siège de AMMOI, à bien eu lieu à 14h00, avec tous les candidats déclarés pour l'élection du 27/03/2022.

Toutefois, malgré des propositions intéressantes de part et d'autre, aucun consensus n'a pu être établi. De ce fait, un vote a conclu par 8 voix pour et 6 voix contre que l'élection était la seule option.